

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2047

Lyon 7e - ZAC Bon Lait - Acquisition à titre gratuit par la Ville de Lyon du jardin des Abruzzes sis 34 rue Clément Marot – EI 07307 – N° d'inventaire 07307T001-01 - Opération 60021836 "Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2015-2020", AP 2015-1, programme 00020

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2047 - LYON 7E - ZAC BON LAIT - ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DE LYON DU JARDIN DES ABRUZZES SIS 34 RUE CLEMENT MAROT – EI 07307 – N° D'INVENTAIRE 07307T001-01 - OPERATION 60021836 "FRAIS NOTARIES POUR LES ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT 2015-2020", AP 2015-1, PROGRAMME 00020 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005/5060 du 2 mai 2005, vous avez approuvé l'opération de la Zone d'Aménagement Concerté « Ilot du Bon Lait » à Lyon 7° ainsi que le programme prévisionnel des équipements publics de la ZAC relevant des compétences de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2006/6891 du 18 septembre 2006, vous avez approuvé la dénomination du jardin public « Jardin des Abruzzes ».

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Acquisition de foncier».

Par délibération n° 2015/1514 du 28 septembre 2015, vous avez approuvé l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions à titre gratuit 2015-2020 ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de programme dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00020.

Par procès-verbal de remise d'ouvrage en date du 3 août 2012, la Ville de Lyon a réceptionné le jardin des Abruzzes réalisé par la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), aménageur de la ZAC du Bon Lait par convention publique d'aménagement du 7 mai 2004, modifiée par un avenant n° 1 du 19 juillet 2005, au titre de ses compétences en matière d'espaces verts.

La SERL et la Ville de Lyon se sont donc rapprochées afin de procéder à la régularisation foncière de cet ouvrage selon le plan de rétrocession foncière de la ZAC du Bon Lait en date du 13 janvier 2011, modifié le 4 octobre 2013.

La cession par la SERL au profit de la Ville de Lyon porterait sur le jardin des Abruzzes, sis 34 rue Clément Marot à Lyon 7° sur les parcelles de terrain cadastrées BS 161, 164 et 165 d'une superficie totale de 1 174 m², ainsi que sur les ouvrages qui y ont été réalisés par la SERL (espaces verts, mobilier, éclairage, aires de jeux, clôtures, etc.).

Dans le cadre de la ZAC du Bon Lait, il vous est donc proposé d'approuver l'acquisition à titre gratuit du jardin des Abruzzes, prix admis par France Domaine dans son avis en date du 8 janvier 2016.

Il convient de préciser que les frais notariés seront pris en charge par la Ville de Lyon.

Les frais notariés estimés à 1 000 euros sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2015-2020 », programme 00020.

Vu les délibérations n° 2005/5060 du 2 mai 2005, n° 2006/6891 du 18 septembre 2006, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2015/1514 du 28 septembre 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le procès-verbal de réception du 3 août 2012 ;

Vu le plan de rétrocession foncière du 13 janvier 2011 modifié le 4 octobre 2013 ;

Vu le projet de compromis de vente ;

Vu l'avis de France Domaine du 8 janvier 2016 ;

Mme le Maire du 7^e arrondissement ayant été consultée le 16 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition, à titre gratuit, à la SERL du jardin des Abruzzes sis 34, rue Clément Marot à Lyon 7^e et cadastré BS 161, 164 et 165, dans le cadre de la ZAC du Bon Lait, aux conditions précitées, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que tout document y afférent.

3. Les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit 2015-2020 », programme 00020.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, correspondant aux frais notariés, estimée à

1 000 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 823 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2016 : 1 000 euros.

5. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

| N° inventaire | Désignation | Surface m ² | Compte nature | Montant € | Observations |
|---------------|---|---------------------------|------------------|--------------|-----------------------------|
| 07307T001-01 | Terrain (parcelles BS 161, 164, 165) | 1 174,00 | 2113 | 0,00 | Acquisition à titre gratuit |
| 07307T001-01 | Frais notariés - Terrain (parcelles BS 161, 164, 165) | | 2113 | 1 000 | |

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY